

Image not found or type unknown



## litige code de la route et code assurance

Par **edlang2**, le **24/09/2009** à **15:25**

Bonjour,

Je suis en désaccord avec mon assureur suite à un accident de scooter de mon fils  
A avoir que le scooter était devant la voiture et s'apprêtait alors a tourner à droite, une voiture l'a alors percuté en le renversant en le doublant au meme moment par la droite.  
L'assureur me dit que dans le code des assurances c'est celui qui change de voie qui est responsable alors que le code de la route défend de doubler sur la droite.  
L'assureur déclare le scooter 100% responsable car il changeait de voie et ainsi perturbait la circulation.  
Puis je contester cette décision auprès du siège de ma compagnie qui a pris cette décision.  
A l'avance merci